



**HAL**  
open science

# “ Corps civique ”, “ corps de la République ” dans les Protesti de Stefano Porcari

Donatella Bisconti

► **To cite this version:**

Donatella Bisconti. “ Corps civique ”, “ corps de la République ” dans les Protesti de Stefano Porcari. Arzanà. Cahiers de littérature médiévale italienne, 2017. hal-01898844

**HAL Id: hal-01898844**

**<https://hal.science/hal-01898844>**

Submitted on 18 Oct 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**Arzanà**

Cahiers de littérature médiévale italienne

18 | 2017

Langages du corps

---

## « Corps civique », « corps de la République » dans les *Protesti* de Stefano Porcari

« *Corpo civico* », « *corpo della Repubblica* » nei *Protesti di Stefano Porcari*

Donatella Bisconti

---



### Édition électronique

URL : <http://arzana.revues.org/993>

ISSN : 2429-9499

### Éditeur

Presses Sorbonne Nouvelle

Ce document vous est offert par Centre national de la recherche scientifique (CNRS)



### Référence électronique

Donatella Bisconti, « « Corps civique », « corps de la République » dans les *Protesti* de Stefano Porcari », *Arzanà* [En ligne], 18 | 2017, mis en ligne le 06 avril 2017, consulté le 06 avril 2017. URL : <http://arzana.revues.org/993>

---

Ce document a été généré automatiquement le 6 avril 2017.

Presses Sorbonne Nouvelle

---

# « Corps civique », « corps de la République » dans les *Protesti* de Stefano Porcari

« *Corpo civico* », « *corpo della Repubblica* » nei *Protesti* di Stefano Porcari

Donatella Bisconti

---

Né sia alcuno che danni le armi in qualunque modo contro alla patria mosse, perché le città ancora che sieno corpi misti, hanno con i corpi semplici somiglianza, e come in questi nascono molte volte infirmità che senza il fuoco o il ferro non si possono sanare, così in quelle molte volte surge tanti inconvenienti che uno pio e buono cittadino, ancora che il ferro vi fusse necessario, peccherebbe molto più a lasciarle incurate che a curarle. Quale adunque puote essere malattia maggiore ad uno corpo d'una republica che la servitù ? quale medicina è più da usare necessaria che quella che da questa infirmità la sollevi ?  
(Machiavelli, *Istorie fiorentine*, V, 8)

- 1 La biographie de Stefano Porcari, noble romain issu d'une des anciennes familles de la cité, a fait l'objet de plusieurs études depuis le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. La parabole tragique de sa vie, nourrie de lectures d'auteurs classiques et d'humanistes, promise à une carrière politique brillante, qui bifurqua en 1453 vers le complot voué à l'échec contre Nicolas V, suscita chez les contemporains des réactions variées : de la condamnation ouverte allant jusqu'à la *damnatio memoriae*, à la tentative de compréhension de son geste dans un cadre théorique de rébellion à la tyrannie.
- 2 Moins étudiés sont ses *Protesti*<sup>2</sup>, les oraisons publiques qu'il prononça à l'occasion de l'installation des Prieurs florentins lorsqu'il fut nommé, sous le pontificat de Martin V,

Capitaine du Peuple à Florence en 1427, charge qui lui fut confirmée en 1428. Le genre des *Protesti di giustizia*, discours publics prononcés lors des cérémonies d'installation de la Seigneurie à Florence, obéit à des conventions que la République florentine modula et fixa entre le XIII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècles : les cérémonies, établies par les Ordonnances de justice de 1293 et 1295, prévoyaient que

le Gonfalonier de justice et les Seigneurs rendent visite au Podestat et au Capitaine du peuple et les incitent à rendre justice à tous et à punir les malfaiteurs selon la qualité de leurs crimes. Ils doivent également les exhorter à exercer leur pouvoir avec sollicitude et attention, et de façon à conserver la paix et la tranquillité de l'État florentin<sup>3</sup>.

3 À leur tour, le Podestat et le Capitaine du Peuple étaient censés répondre à ces sollicitations par des discours qui faisaient, eux aussi, partie du cérémonial.

4 La dernière modification en date du cérémonial, avant les discours prononcés par Porcari, est de 1415 (mais elle est en réalité entrée en vigueur plus tard, en 1417) : elle stipule l'ordre d'intervention des Officiers étrangers ainsi que la qualité de leurs discours :

[...] *diceria primo loco fienda, debeat esse offitii domini Potestatis, secunda in sequenti offitio debeat esse domini Capitanei, tertia in sequenti offitio debeat esse eiusdem domini Potestatis. Executor autem [...] facere debeat diceriam tempore introitus gonfaloniorum, cum per dominum Executorem, eis vexilla dentur, et assignentur. Et accedente dicto domino Potestate, vel eius collateralis, vel domino Capitaneo, vel eius collateralis, prout occurrerit diceriam facere debeat, et sermonem vulgari sermone cum auctoritatibus divinae scripturae, vel poetarum, vel legum, prout libuerit ad commendationem praefati offitii dominorum Priorum, et Vexilliferi iustitiae, et totius status popularis, et guelfi dictae civitatis, et personarum, et offitii exercitii per dominos tunc exeuntes, et ad confortandum dominos tunc intrantes<sup>4</sup>.*

5 La *protestatio iustitiae* suivait un canevas bien rôdé :

[...] on commençait par expliquer l'origine de la justice, on la définissait, puis on en venait à parler du bien découlant de la justice et des dommages résultant de son absence, pour terminer par une exhortation à bien gouverner. C'est ainsi que le *protesto* devient progressivement l'élément principal d'une sorte de liturgie laïque du gouvernement urbain : les orateurs rappellent tous l'invention, dans les statuts urbains, de l'ancien rite ou coutume qui demandait à l'un des seigneurs de parler de la vertu de la justice. À l'intérieur de ce schéma rigide, l'originalité et les références à l'actualité ne manquent pas<sup>5</sup>.

6 Il nous reste un certain nombre de *protesti*, prononcés par des Florentins membres de la Seigneurie et incitant le Podestat et le Capitaine du Peuple à poursuivre la justice et l'équité<sup>6</sup>. Les *protesti* de Porcari représentent donc une rareté, dans la mesure où ils furent prononcés par un officier étranger et, qui plus est, Capitaine du Peuple, qui occupait donc une position inférieure à celle du Podestat censé parler le premier selon l'ordre protocolaire.

7 Ce qui frappe tout d'abord dans ces discours<sup>7</sup>, c'est qu'ils semblent ne pas se conformer strictement aux recommandations des statuts florentins. Une seule référence à saint Augustin et une à saint Jérôme y apparaissent, l'autorité des Écritures n'est jamais invoquée ; les poètes non plus n'y ont pas leur place et l'allusion aux lois, en tant qu'éléments du droit public communal, est absente. En revanche, Stefano s'appuie largement sur les *exempla* issus des historiens de l'Antiquité réactualisés en fonction des événements contemporains ; il se sert également de Cicéron et de l'*Éthique à Nicomaque* récemment traduite en latin par Leonardo Bruni.

- 8 Deuxièmement, la justice, tout en étant déclinée comme *aequitas*, y est surtout évoquée comme pendant indispensable de la liberté. Cette dernière alimente à son tour la comparaison Rome-Florence : si la liberté est toujours florissante dans la cité toscane, elle semble avoir disparu de l'horizon des Romains pour des raisons historiques remontant à la fin de la République et au passage à l'Empire.
- 9 Par conséquent, la liberté s'oppose au conflit entre citoyens. Liberté *versus* discorde est le leitmotiv qui traverse les oraisons de Porcari et a son origine dans le *Bellum Catilinae* et le *Bellum Iugurthinum* de Salluste<sup>8</sup>. Cette thématique apparaît dès le premier *Protesto*, où les bienfaits de la concorde s'opposent aux conséquences néfastes de la discorde :

Io solamente posso i vostri animi sapientissimi esortare, che tanto mirabile ornamento di cose, sì degne, pubbliche e private, veramente alla vostra Republica mandate da' cieli, e dalla divina bontà, a voi ed a' vostri figliuoli, e a tutta la vostra posterità, intere e salve con somma cura, studio e diligenza conserviate. Le quali cose massimamente con due singolari discipline, sempre dagli antichi filosofi nel vivere politico istituite, conseguire potete. La prima, se questa santa vostra civile convenienza e compagnia da ogni divisione e discordie intrinseche, con intera fede e costanza guarderete. Appresso, se il vostro felicissimo imperio con fortissimi stabilimenti di giustizia fonderete ; senza la quale per certo nelle cose umane niuna cosa può essere diuturna. E quanto le discordie cittadinesche abbiano per lo addietro di danni e d'incomodi apparecchiato alle città, non solamente per li freschi mali di tutta Italia si dimostra ; ma per gli antichi pericoli di tutte le estranee genti e nazioni si può mostrare. Però che mai niuno imperio fu tanto florido, né mai le forze d'alcuni principati e popoli furono sì stabili e ferme, che per le discordie e sedizioni intrinseche civili non sieno sommerse e dissipate. Tutte le vecchie istorie vi possono essere piene d'antichi esempi ; ma tacendo gli altri solo uno ne racconterò, il quale mai senza lagrime non suole alla mia memoria ritornare. Quello amplissimo imperio della nostra città di Roma, del quale mai niune genti più florido vidono e più prestante, ohimé ! solamente per le discordie civili, per infino dell'ultime radici è stato quasi in estreme afflizioni e miserie ridotto<sup>9</sup>.

- 10 Comme l'affirmait Salluste, « concordia parvae res crescunt, discordia vero maximae dilabuntur »<sup>10</sup>, une maxime proverbiale au Moyen Âge, qui venait renforcer la théorie de la « concordia ordinum » cicéronienne. La concorde permettra également à Florence de consolider son *imperio*, son emprise sur le *dominio*, qui devra à son tour se fonder sur la justice. Ce cercle vertueux est démontré a contrario par le sort de Rome, où les conflits intestins engendrèrent un déclin dont les dégâts sont toujours visibles.
- 11 Il reste toutefois à préciser quels sont les *ordines* auxquels Porcari fait allusion et de quelle façon ils structurent la société. Dans l'oraison II, Porcari exhorte les Florentins à alimenter la « fiamma e l'amore del bene comune » qui seuls peuvent assurer la prospérité et l'augmentation de l'État, tandis que ce dernier périlite lorsque les intérêts particuliers priment sur l'intérêt général, comme l'histoire de la Rome antique le démontre<sup>11</sup>. Pour Porcari, l'homme est engendré pour l'utilité des autres hommes ; il s'agit d'un lien naturel, qui est à la base de toute société humaine :

[...] come piacque agli Stoici, e referente Cicerone, quello che nella liberale e feconda terra o vero per arte o vero per natura è generato, tutto ad uso e utilità dell'uomo nasce e fruttifica. Ma solamente la generazione umana a rispetto di niuna altra cosa è creata se non da se stessa, solamente l'uno uomo nasce per l'altro presidio, fermezza e consiglio ; l'uno per aiuto dell'altro è generato. E per tanto dobbiamo seguire questa natura, come duce e guida dell'umanità nostra, e porre in mezzo tutte le nostre forze, tutto il nostro sapere, alle comuni utilità, dando insieme e ricevendo alternativi benefizi, con opere, con studio, con industria

congiugnere, mantenere e crescere questo santo legame, questo debito naturale dell'umana convenienza. Alla quale obbligazione tutte le leggi della natura, tutte le leggi divine ed umane convenientemente ci costringono. Se adunque a' privati commodi l'uno dall'altro tanto indissolubilmente, e per tanta forza di natura siamo legati, quanto maggiormente costretti dobbiamo essere a' pubblici? Se tanta retribuzione, merito e beneficio dobbiamo prestare alle membra particolari, quanto maggiormente dobbiamo sporre all'universale corpo della patria nostra comune?<sup>12</sup>

- 12 Stefano suit de près la bible de l'oligarchie florentine, le *De officiis* de Cicéron, qui indique la nature du lien social :

Atque etiam si hoc natura praescribit, ut homo homini, quicumque sit, ob eam ipsam causam, quod is homo sit, consultum velit, necesse est secundum eandem naturam omnium utilitatem esse communem. Quod si ita est, una continemur omnes et eadem lege naturae, idque ipsum si ita est, certe violare alterum naturae lege prohibemur. Verum autem primum, verum igitur extremum. Nam illud quidem absurdum est, quod quidam dicunt, parenti se aut fratri nihil detracturos sui commodi causa, aliam rationem esse civium reliquorum. Hi sibi nihil iuris, nullam societatem communis utilitatis causa statuunt esse cum civibus quae sententia omnem societatem distrahit civitatis. Qui autem civium rationem dicunt habendam, externorum negant, ii dirimunt communem humani generis societatem; qua sublata beneficentia, liberalitas, bonitas, iustitia funditus tollitur; quae qui tollunt, etiam adversus deos immortales impii iudicandi sunt. Ab iis enim constitutam inter homines societatem evertunt, cuius societatis artissimum vinculum est magis arbitrari esse contra naturam hominem homini detrahere sui commodi causa quam omnia incommoda subire vel externa vel corporis vel etiam ipsius animi. Iustitia enim una virtus omnium est domina et regina virtutum<sup>13</sup>.

- 13 Pour Cicéron, l'*utilitas* ne peut pas être séparée du droit qui, à son tour, trouve son fondement dans la loi naturelle. Le droit est en effet unique, et il est constitué par la *recta ratio imperandi atque prohibendi* (*De legibus*, I, 42) : il va donc au-delà de la simple loi écrite et se réfère à une idée d'*utilitas* non pas subjective ou personnelle ou encore limitée à des groupes, mais il est conforme à la *natura*, qui à son tour relève de l'essence rationnelle de l'homme<sup>14</sup>.

- 14 Porcari se sert également du *De Republica*, qu'il connaissait sans doute par le biais de saint Augustin. En effet, dans le *protesto* X Porcari cite un passage du *De civitate Dei* : « Et quae armonia a musicis dicitur in cantu, eam esse in civitate concordiam, aptissimum atque optimum in omni re publica vinculum incolumitatis, eamque sine iustitia nullo pacto esse posse »<sup>15</sup>, passage contenu dans le chapitre XXI du livre II, qui résume la discussion du *De republica* cicéronien autour de la nécessité de la justice dans l'État pour passer ensuite à la définition de *populus* donnée par Scipion tout de suite après (*De rep.* 1,39) :

Scipio [...] commendat brevem reipublicae definitionem, qua dixerat eam esse rem populi. Populum autem, non omnem coetum multitudinis, sed coetum iuris consensu et utilitatis communionem sociatum esse determinat. Docet deinde quanta sit in disputando definitionis utilitas : atque ex illis suis definitionibus colligit tunc esse rempublicam, id est rem populi cum bene ac iuste geritur, sive ab uno rege, sive a paucis optimatibus, sive ab universo populo. Cum vero iniustus est rex, quem tyrannum, more Graeco, appellavit ; aut iniusti optimates, quorum consensus dixit esse factionem ; aut iniustus ipse populus, cui nomen usitatum non reperit, nisi ut etiam ipsum tyrannum vocaret ; non iam vitiosam, sicut ratio ex illis definitionibus connexa docuisset, omnino nullam esse rempublicam [...]<sup>16</sup>.

- 15 C'est donc chez saint Augustin que Porcari pouvait repérer non seulement les contenus essentiels du *De republica* (dont seul le *Somnium Scipionis* était connu à l'époque) de Cicéron, mais également des éléments d'interprétation où la définition de *res publica* en

tant que *res* appartenant au peuple ne peut pas être séparée de la *communis utilitas* et du consentement à la loi. Le lien entre les hommes dicté par l'utilité commune, comme nous l'apprend le *De officiis*, est également le fondement du droit pour Cicéron, qui est tout d'abord le droit naturel unissant la famille humaine. Si le droit est piétiné par celui ou ceux qui sont au pouvoir, c'est l'État lui-même qui s'effondre, puisque le *coetus* fondé sur le *iuris consensus* est rompu et l'utilité commune dont le droit est garant s'effiloche à l'avantage des intérêts, ou de l'utilité, d'individus ou de groupes. Dans ce sens-là, l'idée d'*utilitas* développée par Cicéron est essentielle pour comprendre la position de Porcari vis-à-vis des enjeux de la politique florentine.

- 16 Dix ans avant la désignation de Porcari à Florence comme Capitaine du Peuple, étaient entrés en vigueur les nouveaux *Statuti* florentins qui, dans l'intention du législateur, devaient constituer une vaste réforme du droit, dont les dispositions s'étaient accumulées de façon désordonnée depuis le recueil de 1355. Dans la réalité, la réorganisation du droit, plusieurs fois reportée et adoptée seulement en 1417, avait été l'objet d'un affrontement à l'intérieur de la classe dirigeante florentine entre les partisans de la tradition juridictionnelle et les partisans d'une *gubernatio*, en d'autres termes d'une prééminence du pouvoir exécutif. Les *Statuti* furent donc le fruit d'un compromis : les dispositions juridictionnelles apparaissaient au début, les normes concernant les modalités des élections et celles qui attribuaient un pouvoir excessif à l'exécutif furent expurgées. Malgré ce remaniement, les *Statuti* constituaient une avancée par rapport à la vision du droit propre aux autres États régionaux de la péninsule : entre autres, Florence assumait pleinement sa position hégémonique par rapport au *dominio*, le pouvoir central était renforcé au détriment des pouvoirs locaux et des prérogatives des Officiers étrangers, dont le rôle s'affaiblira au cours des années 20 et 30 du xv<sup>e</sup> siècle. En même temps, les *Statuti* sanctionnaient la crise inéluctable des structures corporatives de la cité : une oligarchie était en train de se constituer, dont l'évolution se précisera à partir de l'affirmation de Côme de Médicis en 1434<sup>17</sup>.
- 17 C'est dans ce contexte en pleine transformation qu'il faut situer la présence de Porcari à Florence entre 1427 et 1428<sup>18</sup>, à un moment où Florence, après une période de paix suite à la mort soudaine de Gian Galeazzo Visconti et à la fin de la guerre avec Naples (dont la cité n'avait pas pu pleinement profiter pour redresser son économie<sup>19</sup>), était à nouveau impliquée dans le conflit avec Milan, qui se poursuivait avec des résultats oscillant entre la défaite de Zagonara (27 juillet 1427) et la victoire de Maclodio (12 octobre 1427). 1427 est également l'année de l'institution du cadastre, qui avait été introduit pour faire face aux coûts exorbitants de la guerre et au déficit chronique du budget. Après Maclodio, Florence avait traité les conditions de la paix : la guerre contre Milan s'éloignait et les recettes récupérées grâce au cadastre ne semblaient plus nécessaires – notamment à ceux qui étaient spécialement frappés par l'imposition fiscale, à savoir les *optimates*. Cependant, le cadastre ne fut pas aboli et devint de plus en plus une arme politique utilisée par la faction médicéenne contre ses adversaires politiques<sup>20</sup>. Aux divisions à l'intérieur de la classe dirigeante florentine, s'ajoutaient la tension entre *Parte Guelfa* (les *Magnati*) et la Seigneurie, qui devait se solder par la disparition de la première, ainsi que la résistance des Arts contre la nouvelle architecture sociale qui se dessinait, où les corporations étaient remplacées par des groupes de pouvoir liés aux familles les plus influentes de la cité.
- 18 Les *protesti* de Porcari, bien qu'ils obéissent à des conventions rhétoriques et à l'observance d'une forme de respect vis-à-vis des institutions auxquelles ils s'adressent,

ne peuvent pas cacher complètement la réalité des affrontements multiples qui traversaient la société et la politique florentines. Pour les illustrer, Stefano réélaboré la représentation de l'État comme corps, qui a des ascendants illustres, mais de signe opposé. D'un côté, l'image remonte à saint Paul, qui définit l'Église comme corps mystique, soumise au Christ dans la *Lettre aux Romains* (12, 4-5), tandis que dans la première *Lettre aux Corinthiens* (12, 12-27), Paul insiste sur le caractère complémentaire des membres qui composent ce corps et sur la nécessité de leur collaboration, mais également sur leur disposition hiérarchique. Cette métaphore, à partir du XII<sup>e</sup> siècle, a généré celle du Christ (ou de son vicaire, le pape) comme chef (*caput*) et de l'Église comme corps, image qui peut être transférée à la représentation de l'État, où le roi est le chef et les sujets sont le corps (*corpus politicum*), mais dont le modèle reste tout de même l'Église<sup>21</sup>. De l'autre côté, une métaphore de type organiciste, issue de la tradition philosophique grecque, façonne l'image du pouvoir et de la société comme un organisme biologique gouverné par un organe supérieur, qui peut être la tête, mais aussi le cœur ou l'estomac<sup>22</sup>. C'est à la *République* de Platon, où les trois parties de l'âme sont assimilées aux classes sociales qui se distinguent entre celle qui doit guider la cité et celles qui doivent obéir, ainsi qu'à l'apologue de Menenius Agrippa chez Tite-Live (*Ab urbe cond.* II, 32), que cette assimilation remonte, mais c'est le Moyen Âge qui l'appliquera largement « poiché riflette perfettamente l'ordine sociale gerarchico, altamente differenziato in ruoli e funzioni, che richiede coordinamento e reciprocità »<sup>23</sup>.

- 19 La première représentation cohérente de l'État comme organisme où chaque partie joue un rôle irremplaçable, mais en même temps hiérarchisé, est contenue dans le *Policraticus* de Jean de Salisbury :

Est autem res publica, sicut Plutarco placet, corpus quoddam quod divini muneris beneficio animatur et summae aequitatis agitur nutu et regitur quodam moderamine rationis [...] Princeps vero capitis in re publica optinet locum uni subiectus Deo et his qui vices illius agunt in terris, quoniam et in corpore humano ab anima vegetatur caput et regitur. Cordis locum senatus optinet a quo bonorum operum et malorum procedunt initia. Oculorum, aurium et linguae officia sibi vendicant iudices et praesides provinciarum. Officiales et milites manibus coaptantur. Qui semper adsistunt principi, lateribus assimilantur. Quaestores et commentarienses [...] ad ventris et intestinorum refert imaginem. Quae, si immensa aviditate congesserint et congesta tenacius reservaverint, innumerabiles et incurabiles generant morbos, ut vitio eorum totius corporis ruina immineat. Pedibus vero solo iugiter inherentibus agricolae coaptantur [...]»<sup>24</sup>.

- 20 Jean de Salisbury met l'accent sur l'utilité commune à laquelle tous les membres du corps collaborent, selon un principe naturel que la métaphore filée employée explicite : il évoque une société corporatiste, divisée en classes bien distinctes où le pouvoir temporel est subordonné au pouvoir spirituel, et instaure une sorte de dualité entre le *princeps*, en tant que *caput*, et le Sénat en tant que cœur. Cette instance est en réalité un anachronisme et fait probablement référence à l'institution romaine, ce qui permet à l'auteur de donner une dimension non contingente à son discours. En effet, Jean de Salisbury nous restitue l'image de l'État comme « corpo vivo, dinamico, che considera ogni singolo membro in autonoma e responsabile relazione con la giustizia che pervade la compagine statale »<sup>25</sup>.
- 21 C'est à partir de la représentation de Jean de Salisbury que la conception anthropomorphe de la communauté politique prend forme : elle sera développée par Vincent de Beauvais, Tolomeo da Lucca et même par Enea Silvio Piccolomini et reprise par nombre d'humanistes,



alla ricerca di una forma nuova di legittimità e di coesione sociale che, nelle mutate condizioni storiche, ristabilisca su basi rinnovate l'unità organica delle sue componenti, senza negarle, ma senza dubbio ri-legandole in una nuova unità accentrata e razionalizzata che ha già i tratti principali dello stato moderno<sup>26</sup>.

- 22 Cependant, parallèlement à l'image de la tête qui guide le corps de l'État et ses membres, l'image du cœur – en raison de son rôle de moteur du corps et siège de l'âme sensitive selon Aristote et ses commentateurs médiévaux – en tant qu'organe central qui envoie le sang vers la périphérie et en reçoit des énergies toujours renouvelées, s'impose comme métaphore politique à partir du XIV<sup>e</sup> siècle : elle semble être en rapport avec le fait que le peuple délègue son pouvoir à un gouvernement qui le représente et auquel il fait parvenir le sang, ou, si l'on veut, les richesses et les énergies que le gouvernement redistribue. Ce gouvernement est assimilé au cœur dans le *Defensor pacis* de Marsile de Padoue, pour lequel la *pars principans* est la meilleure et la plus noble de la communauté, tout comme le cœur est la partie la plus noble du corps<sup>27</sup>.
- 23 Privilégier la tête ou le cœur implique en effet une perspective différente, verticale et donc ascendante, dans le premier cas, horizontale et donc de collaboration stricte entre le centre et la périphérie, dans le second :

As vision of bodily power structures were increasingly oriented around the heart, spatial description of governance underwent a corresponding shift. The vertical binary model no longer applied. Thomas of Cantimpré (1201-1272), one of Albert's students and also one of his sources for the *De animalibus*, emphasizes the same point in his *Liber de natura rerum* : "And we may note that the nature placed the heart in the middle of the body and rightly so, as that which is noble is ordered in the most noble place". The concept of nobility is not correlated here with the highest position in the human body, the head. Rather, the body is imagined as if supine in a horizontal plane, the heart like a king in the center of that sprawling kingdom. Viewed from this angle, the head is an appendage of the center, a peripheral member<sup>28</sup>.

- 24 Chez Thomas d'Aquin, le cœur et la tête se partagent en revanche les fonctions qui permettent la vie de l'État, mais sur deux plans différents :

Omne autem naturale regimen ab uno est : in membrorum enim multitudine est unum quod principaliter movet, scilicet cor ; et in partibus anime una vis principaliter presidet, scilicet ratio. Est etiam apibus unus rex, et in toto universo unus Deus factor omnium et rector. Et hoc rationabiliter. Omnis enim multitudo derivatur ab uno. Quare si ea quae sunt secundum artem, imitantur ea quae sunt secundum naturam, et tanto magis opus artis est melius, quanto magis assequitur similitudinem eius quod est in natura, necesse est quod in humana multitudine optimum sit quod per unum regatur<sup>29</sup>.

- 25 Pour Thomas, le cœur, malgré son rôle vital, reste subordonné à la *ratio*, l'âme intellectuelle. Le cœur apparaît comme la partie physique de l'âme : en ce sens, il est assimilable aux forces vives du royaume, qui est cependant guidé par une seule personne, le roi, à l'image de Dieu qui gouverne l'univers.
- 26 Porcari, à son tour, exploite la polarité cœur-tête en l'adaptant à la condition spécifique de la cité-Etat, où le peuple est souverain mais délègue son pouvoir à un gouvernement élu : la définition de Bartolo da Sassoferrato de la *civitas sibi princeps, superiorem non recognoscens* et dotée de la *plenitudo imperialis potestatis* est en effet acquise à partir de la moitié du XIV<sup>e</sup> siècle et de plus en plus diffusée parmi les juristes florentins, qui peuvent ainsi justifier, voire soutenir, l'extension du *dominio* sur le territoire environnant<sup>30</sup>. Dans le *Protesto* III, écrit sans doute en 1428 – l'intitulé précise en effet que le Capitaine était

*raffermo nel suo ufficio* –, Porcari annonce dès le début le plan de l'oraison, qui comporte trois parties : *che cosa è repubblica, da chi e in chi è costituita, a che fine è ordinata*<sup>31</sup>.

- 27 La république est définie comme *universale vigore della città bene istituita: dal quale provengono, ed al quale si conferiscono tutte le comodità private*<sup>32</sup>. La cité bien organisée et gouvernée est donc comme un corps vigoureux, d'où viennent toutes les richesses des particuliers qui sont ensuite transférées aux membres de ce même corps. Ce corps, constitué par les citoyens, est une *congregatio*, non pas une masse désordonnée mais un organisme vivant grâce à l'âme qui l'informe et qui est la République elle-même :

il vigore della città e la potenza debbono essere in universale riferite al suo corpo. E questo corpo civile, nel quale è infusa la Repubblica come forma ed anima movente, così come di molti uomini congregata, per similitudine è come uno corpo umano, il quale tutt'i suoi studi, esercitazioni e fatiche dee prestare ad obbedire all'anima, dalla quale esso corpo riceve il suo vigore, movimento e vita<sup>33</sup>.

- 28 L'échange entre l'âme, en tant que *forma* (essence, existence) du corps, et le corps lui-même s'avère être une relation efficace et fructueuse tant que le corps obéit à l'âme et que cette dernière lui insuffle la vie, le mouvement, l'énergie. Les activités qui font prospérer la république doivent être exercées sans crainte, sans haine, sans mensonge, dissimulation ou complaisance,

le quali cose essere sogliono perniciose, e corruttive di quel puro sangue, col quale il corpo della Repubblica si governa. Della quale corruzione infetti gli spiriti, indebolisce il capo, e mortifica il cuore ; donde poi volendo soccorrere alla Repubblica, già morta e perduta, non possiamo<sup>34</sup>.

- 29 Ici, la tête et le cœur sont tous les deux en péril lorsque l'infection qui empoisonne le sang circulant dans le corps de la République se diffuse. En effet, ni la tête ni le cœur ne semblent avoir une position dominante : ce qui domine est la République elle-même, qui ne correspond à aucun organe spécifique, mais est l'expression de la volonté du peuple : nous sommes donc en présence d'une évolution significative de la représentation organiciste du pouvoir, où l'État devient un principe coordonnateur et, dans une certaine mesure, impersonnel. Porcari indique ensuite dans l'avarice et dans les prières, qu'il faut gloser respectivement comme corruption et trafic d'influence, les causes qui mettent la République en danger :

E per queste cose contro alla fede, viene la infedeltà e la perfidia : contro alla verità, viene la falsità e lo inganno, o vizia il consiglio, ed il sangue poi mortifica il cuore della Repubblica. Sì che il flusso degli spiriti per lo capo manca, il nutrimento del corpo si estrema. Ed in questo modo si dilegua ed annichila la specie della Repubblica. Che non essendo conferite a lei le comodità private, elle non rifonde quelle potenze, colle quali tutto soleva essere regolato ; ed il capo, cioè il governo pubblico, non esercita i nobili sentimenti ; ed il core, cioè la potenza e la virtù, conviene stare smarrita ; e lo stomaco, cioè gli esercizi, arti e facoltà, non esercita l'opera sua ; le mani, e' piedi che servono a portare il corpo, cioè le altre opere minori, non obbediscono al capo suo. Ed in questo modo in processo perisce e muore la Repubblica, moltiplicata con tante fatiche da' nostri predecessori con tanti studi, con tanti pericoli serbata, e con tanto amore<sup>35</sup>.

- 30 Voici donc que la distribution des rôles entre les membres du corps, que Jean de Salisbury avait illustrée par rapport au gouvernement d'un prince, est réaffectée à la réalité de la capitale toscane et de son mode de gouvernement, qui comporte, ou devrait comporter, un équilibre des fonctions et des classes sociales. Il n'est pas difficile de reconnaître dans la représentation que Porcari nous livre les composantes de la communauté politique florentine : la tête, c'est-à-dire la Seigneurie et les Conseils citadins ; le cœur, *potenza* et

*virtù*, les Magnati ou Parte Guelfa ; l'estomac, les Arts majeurs ; les mains et les pieds, les Arts mineurs. Porcari semble pointer du doigt le désaccord entre les parties de ce corps jadis harmonieux : en 1428, il devait avoir désormais acquis une connaissance plus fine des divisions qui agitaient la société florentine. Lorsqu'il fait allusion aux *amici*<sup>36</sup> qui essaient de détourner les décisions collectives, il lance probablement un avertissement aux groupes de pouvoir oligarchiques sur les conséquences irréversibles de leurs choix. L'avertissement semble se préciser lorsque Porcari réfléchit sur le fait qu'un homme seul au pouvoir est inapte à bien gouverner l'État :

La pubblica potenza debbe ingegnarsi quanto si requira a scacciare e repellere le cose nocive. Vediamo però che, come l'uomo a sé medesimo non è bastante apparecchiarsi le cose opportune, per simile non è potente a difendersi dalle nocive. Un uomo non può essere al governo della patria, e vedere negli estremi fini quello che s'apparecchia pel nemico ; un uomo non può convenire le menti col domestico consiglio, e amministrare le cose che di fuori abbisognano ; un uomo non può provvedere all'impresa militare, solo e personalmente servire alla milizia ; un uomo non può dentro e di fuori provvedere. Anzi dentro alla città, chi serve al reggimento, in quello che alla pace e alla battaglia se gli appartiene ; chi serve a ricogliere l'entrate, chi serve ad ampliare gli esercizi mercantili, e brevemente chi serve ad una cosa, e chi ad un'altra. E così per lo simile di fuori<sup>37</sup>.

- 31 Qu'il ne s'agisse pas dans ce passage d'une simple modalité conventionnelle de présentation de la coopération entre les parties du *corpo civile* est démontré par l'*exemplum* négatif de Rome évoqué vers la fin du *Protesto* :

Oh ! Felicissima Repubblica, la quale hai in te tanti prudentissimi cittadini, sociati in un volere al bene comune. Oh ! beatissima, oh ! mille e mille volte beatissima città, oh ! felicissima generazione, nella quale risplende massima parte dell'Italico onore, mentre che la tua cura e la tua diligenza sarà proposta al bene comune. Volea far fine a questa parte, ma surgendomi nella mente gli esempi della città di Roma, patria mia, che già meritò del mondo esser regina, mi si profondono agli occhi le lagrime, pensando come lasciata la concordia ; distraziato il volere comune, voltati gli animi alla elezione de' privati cittadini, di regina è divenuta serva, di governatrice in misera memoria : ahi ! quanti e come diversi stati ha in sé ricevuti. Però che trovatesi in uno tempo le forze universali in tre cittadini, in Crasso, Cesare e Pompeo, morto Crasso, delle parti rimase in Cesare e Pompeo la universale dominazione, e l'ambizione dell'uno contendendo con la gloria dell'altro, infiammati li discordanti animi alle civili sedizioni, finalmente si oppressero in Emazia con crudele effusione di sangue civile. Sì che divise la volontà degli uomini : spogliato l'erario, dissipato l'ordine delle pubbliche ricchezze, divisa la potenza, disprezzata la fama, a poco a poco sì massima città, il cui vigore non potea per tutto l'orbe abitato misurarsi, a tanta calamità è divenuta, che veggonsi appena le reliquie delle alte ruine<sup>38</sup>.

- 32 Si l'opposition Rome-Florence fait ressortir la condition heureuse de la cité toscane par rapport aux ruines de l'ancienne puissance romaine, elle permet également d'évoquer à contre-jour les conséquences des guerres civiles et les risques d'évolution institutionnelle que celles-ci impliquent. Les États, en effet, tout comme les corps, sont assujettis à l'évolution, voire à la dégénérescence, qui affecte à la fois les individus, soumis aux lois de la nature, et les composantes de la société, qui constituent dans leur ensemble un « corps mixte », selon la terminologie de Machiavel<sup>39</sup>. Comment prévenir ou pour le moins endiguer cette évolution inévitable ? Si la charge de Capitaine du Peuple empêche Porcari de prendre position sur les conflits entre les factions – notamment les Albizzi, et donc la *Parte Guelfa*, et les Médicis – qui divisent l'oligarchie florentine, la représentation de la République comme forme de coopération entre ses membres considérés sur un pied

d'égalité nous amène à croire que le modèle auquel Porcari fait référence est celui d'un Etat où non seulement le partage des tâches entre les composantes et les corporations assure la prospérité, mais où les contrepoids mis en œuvre par la législation florentine pour équilibrer les pouvoirs sont gage de survie : Porcari semble donc avoir à l'esprit la république romaine en tant qu'expression du consensus du peuple envers la loi sur la base de l'utilité commune, et en tant qu'affirmation de la volonté collective qui ne doit jamais être *distraziat[a]* par les guerres intestines.

- 33 Le discours de Porcari semble également viser la pacification entre les factions : les *exempla* dont ses *protesti* sont parsemés renvoient aux héros, notamment de l'histoire romaine, qui se sacrifièrent pour le bien de la patrie. En particulier, l'évocation de Scipion, dans le *Protesto* II, propose un modèle de citoyen soucieux du bien de la patrie même lorsqu'il s'adonne à l'*otium* :

Dobbiamo ricordarci delle parole di Publio Cornelio Scipione Africano, il quale essendo domandato, quello che faceva quando era solo, rispose : Io non sono mai meno solo, che quando io sono solo ! Oh ! voce magnifica, e d'intelletto grande e chiaro certissimamente degna, il quale seco tacito più liberamente pensava ne' singolari e bellissimi doni, che si vedea ricever dalla Repubblica sua ; e quelli pensando, si sforzava con sommo studio, opera e diligenza meritare<sup>40</sup>.

- 34 La citation des mots de Scipion est tirée d'un passage du *De officiis* (III, 1-4), où Cicéron compare l'*otium* volontaire de Scipion à son propre *otium* forcé en raison de l'exil. Ici, Cicéron fait de Scipion le prototype du citoyen parfait, qui utilise le temps libre pour la méditation sur le destin de la patrie. Le parallèle *otium*-exil suggère également qu'il est parfois nécessaire, quoique difficile, d'accepter la condition d'exilé, comme le firent Cicéron et, avant lui, Scipion, pour le bien de la république. Il n'est donc pas permis au citoyen, même lorsqu'il sent qu'il est la victime d'une injustice, de prendre les armes contre sa patrie. Vingt-cinq ans plus tard, après avoir expérimenté l'inefficacité de la collaboration avec le pouvoir, Stefano Porcari rentrera clandestinement à Rome depuis son exil bolonais et tentera de prendre la cité avec les armes, en ayant recours à ce que Machiavel aurait défini comme des « *mezzi straordinari* ». Il n'est pas impossible que Machiavel se soit souvenu de la comparaison de Stefano entre la cité et le corps<sup>41</sup>, lorsqu'il mit dans la bouche de Rinaldo degli Albizzi, exilé par la volonté de Côme de Médicis, le discours placé en exergue de ce travail, où Rinaldo tente de persuader le Duc de Milan de lui fournir une aide militaire, puisque parfois les cités, comme les corps corrompus, ne peuvent pas être soignées grâce à l'entente entre leurs membres, mais par le fer et par le feu.

---

## NOTES

1. Sur la vie et les activités de Stefano Porcari, cf. entre autres, Roberto CESSI, *Saggi romani*, Roma, Edizioni di storia e letteratura, 1956 (notamment, p. 65-128) ; Anna MODIGLIANI, *Congiurare all'antica. Stefano Porcari, Niccolò V, Roma 1453*, Roma, Roma nel Rinascimento, 2013 ; ID., *I Porcari. Storie di una famiglia romana tra Medioevo e Rinascimento*, Roma, Roma nel Rinascimento, 1994 ; Luca BOSCHETTO, « Testimonianze fiorentine per Stefano Porcari », *RR. Roma nel Rinascimento* (2014),

p. 253-278 ; Anthony F. D'ELIA, « Stefano Porcari's Conspiracy against Pope Nicholas V in 1453 and Republican Culture in Papal Rome », *Journal of the History of Ideas*, vol. 68, 2 (Apr. 2007), p. 207-231.

2. Pour les *Protesti* de Porcari, cf. Massimo MIGLIO, « 'Viva la libertà et populo de Roma' – Oratoria e politica : Stefano Porcari », *Paleographica, diplomatica et archivistica. Studi in onore di Giulio Battelli*, Roma, Edizioni di Storia e Letteratura, vol. 1, 1979, p. 381-428. Ces discours nous sont transmis par un nombre très élevé de témoins manuscrits, dont la plupart attribuent la paternité à Stefano. Certains manuscrits en revanche attribuent ces oraisons à Bonaccorso da Montemagno (qui faisait partie du cercle de Porcari) et c'est sous ce nom que l'éditeur moderne de ces discours, Giovanni Battista Carlo Giuliani, les publia en 1874. La plupart de ces manuscrits furent copiés entre 1450 et 1470. Leur distribution est également significative : le plus grand nombre (71 manuscrits sur les 109 recensés par Miglio) est conservé dans les archives et les bibliothèques florentines ; un nombre très important (21 au total) est réparti entre Milan, Gênes, Lucques, Naples, Parme, Plaisance, Ravenne, Sienne, Venise, Vérone, Volterra et Pistoia ; le reste (soit 17 manuscrits) est conservé dans les bibliothèques romaines (presque tous, 15 manuscrits, à la Bibliothèque Apostolique du Vatican). Il apparaît clairement que les discours de Porcari furent diffusés surtout dans le Nord de l'Italie, notamment à Florence, ce qui expliquerait leur « toscanisation » morphosyntaxique, et en tout cas dans des Communes indépendantes au milieu du xv<sup>e</sup> siècle. Le nombre relativement modeste des témoins présents à Rome, qui ont souvent par ailleurs une origine toscane, d'un côté confirmerait l'impression que les idées exprimées par Porcari dans ses oraisons ne pouvaient pas trouver un terrain fertile dans sa patrie, de l'autre constituerait un des indices de la *damnatio memoriae* que la figure de Porcari subit après sa pendaison, à quelques exceptions près : en effet, sous le pontificat de Sixte IV (1471-84), Paolo di Filippo Porcari envoya à Aniello Arcamone, orateur du roi de Naples Ferdinand d'Aragon, un manuscrit contenant les discours de Stefano (ms. 262, Ravenne, Biblioteca Classense) accompagné d'une lettre dédicatoire où il invitait Arcamone à lire attentivement les oraisons de son aïeul et faisait l'éloge de son éloquence. Pour ce dernier aspect, cf. Anna MODIGLIANI, *Congiurare all'antica, op. cit.*, p. 16 et p. 215-16 ; le manuscrit en question est le n° 83 dans la liste établie par Massimo MIGLIO, « 'Viva la libertà et populo de Roma'... », cit., p. 395.

3. « Qui Vexillifer una cum Prioribus possit et debeat visitare dominos Potestatem et Capitaneum et eos inducere debeat et ortari quod omnibus iustitiam reddant et malefactores puniant prout delicti qualitas suadebit. Debeant etiam ipsos hortari et inducere quod ipsorum regimina exerceant sollicite et attente ita et taliter quod pacificus et tranquillus status civitatis Florentiae conservetur », cf. Gaetano SALVEMINI, *Magnati e popolani in Firenze dal 1280 al 1295*, Firenze, Carnesecchi, 1899, p. 392.

4. *Statuta Populi et Communis Florentiae, publica auctoritate collecta, castigata et praeposita, anno salutis MCCCCXV*, 3 vol., Friburgi [mais Florence] 1778-1779, vol. 2, *De tempore, modo, et forma iuramenti dominorum, et collegiorum*, Rubrica X, 1778, p. 502. Traduction : « Le premier discours prononcé doit être celui du Podestat, le deuxième, celui du Capitaine du Peuple, le troisième, selon l'ordre du cérémonial, celui du Podestat. À son tour, l'Exécuteur [des Ordonnances de Justice] doit prononcer son discours au moment de l'entrée des gonfaloniers [sur la place de la Seigneurie], puisque c'est lui qui leur remet les gonfalons. Et en présence du Podestat, ou de l'un de ses assistants, et du Capitaine du Peuple, ou de l'un de ses assistants, il doit prononcer un discours, selon qu'il se présentera à son esprit, en langue vulgaire, en s'appuyant sur l'autorité de l'Écriture, ou bien des poètes ou des lois, comme il préfère, en recommandant l'office des Seigneurs, du Gonfalonier de Justice, de tout l'État populaire et guelfe de cette cité et de ses habitants, ainsi que l'office des Seigneurs sortant, et en encourageant les Seigneurs entrant en charge. » Toutes les traductions proposées sont, sauf indication explicite, de l'auteur de cet article.

5. Cf. Maria Rosa DESSÌ, « “Diligite iustitiam vos qui iudicatis terram” (Sagesse I, 1) : sermons et discours sur la justice dans l’Italie urbaine (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », *Rivista internazionale di diritto comune*, 18 (2007), p. 197-230 : p. 218 et n. 77.
6. Cf. Maria Rosa DESSÌ, *La giustizia in alcune forme di comunicazione medievale. Intorno ai protesti di Giannozzo Manetti e alle prediche di Bernardino da Siena*, in *Letteratura in forma di sermone. I rapporti tra predicazione e letteratura nei secoli XIII-XVI*, Firenze, Olschki, 2003, p. 201-232.
7. Stefano PORCARI, *Orazioni*, in *Prose del giovane Buonaccorso da Montemagno*, inedite alcune da due codici della biblioteca capitolare di Verona per mons. G. B. C. cav. Giuliani canonico e bibliotecario, Scelta di curiosità letterarie inedite e rare, Bologna, Romagnoli, 1874.
8. Pour la place de Salluste dans la réflexion politique humaniste, cf. Patricia OSMOND, « Princeps Historiae Romanae : Sallust in Renaissance Political Thought », *Memoirs of the American Academy in Rome*, 40 (1995), p. 101-143 ; ID., « Catiline in Fiesole and Florence : the after-life of a Roman Conspirator », *International Journal of the Classical Tradition*, Summer 2000, p. 3-38.
9. *Ibid.*, *Orazione I*, Fatta in sulla ringhiera de’ Priori la mattina che i nuovi signori presono l’ufficio, p. 4-5.
10. Caius SALLUSTIUS Crispus, *Bellum Iugurthinum*, 10, 6. Patricia OSMOND, « Princeps Historiae Romanae : Sallust in Renaissance Political Thought », cit., p. 106, remarque que la phrase est utilisée par Marsile de Padoue dans son *Defensor pacis* (bien que Marsile affirme que la citation est tirée du *Bell. Cat.*).
11. Stefano PORCARI, *Orazioni*, op. cit., *Orazione II*, La seconda volta, all’entrata de’ nuovi Signori, p. 25-27.
12. *Ibid.*, p. 16-17.
13. Cf. Marcus Tullius CICERO, *De off.* III, 27-28 : Traduction de M. Nisard, *Œuvres complètes de Cicéron*, Paris, Dubochet & compagnie, 1843 (nous nous appuyons, au prix de quelques adaptations, sur cette traduction ancienne en raison de sa littéralité, fonctionnelle pour l’analyse que nous faisons du passage cité), p. 492 : « Si la nature commande à l’homme de faire du bien à son semblable, quel qu’il soit, par cela seul qu’il est homme comme lui, il en résulte nécessairement que, conformément à cette même nature, l’intérêt de chacun se trouve dans l’intérêt commun. S’il en est ainsi, nous sommes tous sous l’empire d’une seule et même loi naturelle ; et, partant, en vertu de la loi naturelle, nous ne pouvons attenter aux droits de nos semblables. Le premier principe étant vrai, le dernier est vrai conséquemment. C’est une absurdité que de dire, comme certains hommes, qu’ils ne feraient aucun tort à leur père ou à leur frère dans leur propre intérêt, mais qu’il en va autrement vis-à-vis de leurs concitoyens. Ceux-ci pensent qu’aucune loi, aucune utilité commune ne les relie à leurs concitoyens : cette opinion détruit complètement tout lien social. Pour ceux qui disent que l’on doit respecter ses concitoyens, mais nullement les étrangers, ils détruisent la société générale du genre humain, et dès lors qu’elle n’existe plus, la bienfaisance, la libéralité, la bonté, la justice, sont anéanties avec elle ; ceux qui attaquent ces vertus adressent leur offense jusqu’aux dieux immortels. Car ils anéantissent la société que les dieux eux-mêmes ont établie entre les hommes, dont le lien le plus puissant est de penser qu’il est plus contraire à la nature de faire tort à son semblable que de voir la fortune nous accabler, et de souffrir tous les maux du corps, et même ceux de l’âme. Car la justice est la maîtresse et la reine de toutes les vertus. »
14. Pour l’idée d’*utilitas* chez Cicéron, cf. Isabella MASTINO, « “Utilitas valuit propter honestatem” : Cicerone e il principio giuridico dell’“utilitas” », *Diritto@Storia*, Rivista internazionale di Scienze Giuridiche e Tradizione Romana, 11 (2013), <http://www.dirittoestoria.it/11/pdf/Mastino-Cicerone-Principio-giuridico-utilitas.pdf>.
15. Stefano PORCARI, *Orazioni*, op. cit., *Orazione X*, in risposta ad un altro protesto. « Ce qui est défini comme harmonie par les musiciens dans le chant, telle est la concorde dans la cité, un lien

excellent tout à fait apte à la sauvegarde de toute république, un lien qui ne peut pas subsister sans la justice. »

16. Aurelius AUGUSTINUS, *De civitate Dei*, II, XXI, 2. « Scipion reprend la brève définition de république comme bien du peuple. Toutefois, il appelle peuple non pas une quelconque union de la multitude, mais l'union d'hommes associés par le consentement à la loi et l'utilité commune. Ensuite, il souligne combien il est important de définir l'objet d'une discussion et, à partir de ses propres définitions, il conclut que la *res publica*, c'est-à-dire la *res* du peuple, est en place, lorsqu'elle est bien gouvernée avec justice, soit par un roi seul au gouvernement, soit par un petit nombre d'optimates, soit par le peuple tout entier. Mais, lorsque le roi, qu'il appelle, selon la coutume grecque, tyran, est injuste, ou alors ce sont les optimates, dont il définit l'accord comme faction, qui sont injustes, ou alors le peuple, auquel il ne trouve d'autre nom à attribuer que celui de tyran, dans ce cas-là la République n'est pas corrompue, comme le raisonnement précédent l'avait montré, mais la république n'existe plus du tout. »

17. Pour les *Statuti* florentins de 1417, cf. Andrea ZORZI, *L'amministrazione della giustizia penale nella Repubblica fiorentina*, Firenze, Olschki, 1988, p. 12-18 et p. 32-34.

18. La réélection du Capitaine du Peuple était interdite par les *Statuti* de 1417, mais la Seigneurie florentine contournait l'obstacle en ayant recours à la *rafferma*, la réaffectation du Capitaine pour le(s) semestre(s) suivant(s). Cf. *ibid.*, p. 46.

19. Pour cette période et les problèmes financiers auxquels Florence dut faire face, cf. Gene BRUCKER, *Dal Comune alla Signoria. La vita pubblica a Firenze nel primo Rinascimento*, traduit de l'anglais par Davide Panzieri, Bologna, Il Mulino, 1981 (Titre original : *The Civic World of Early Renaissance Florence*, Princeton, Princeton University Press, 1977), p. 457-500.

20. Sur l'emploi arbitraire du cadastre et la taxation punitive de la part des Médicis, cf. Elio CONTI, *L'imposta diretta a Firenze nel Quattrocento (1427-1494)*, Roma, Istituto Storico Italiano per il Medioevo, 1984 ; Anthony MOLHO, *Florentine Public Finances in the Early Renaissance, 1400-1433*, Cambridge, Harvard University Press, 1971.

21. Pour cette question, cf. Ottavia NICCOLI, « Immagini e metafore della società in età moderna », *Quaderni di sociologia e ricerca sociale*, Quaderno 54, gennaio 2011, p. 8. L'étude fondamentale sur le corps du roi est celle de Ernst H. KANTOROWITZ, *The King's Two Bodies. A Study in Medieval Political Theology*, Princeton, Princeton University Press, 1957.

22. Pour le fonctionnement de la métaphore organiciste et son histoire, cf. Gianluca BRIGUGLIA, *Il corpo vivente dello Stato. Una metafora politica*, Milano, Mondadori, 2006, notamment p. 19-58.

23. Cf. Anna DI BELLO, « Ordine e Unità nel Medioevo. La rappresentazione dal "Corpus Mysticum" all'"Universitas" », *Esercizi filosofici*, 4, 2009, p. 1-37 : p. 11.

24. Jean de Salisbury, *Policraticus*, V, 2. Traduction : « L'État, selon la définition de Plutarque, est une sorte de corps qui vit par concession divine, agit sous l'impulsion de l'équité absolue, et est guidé par la raison. [...] Donc, le prince est le chef de l'État, il est assujetti uniquement à Dieu et à ceux qui en sont les vicaires sur terre, puisque dans le corps humain aussi le chef est vivifié et guidé par l'âme. Le Sénat a la fonction du cœur, qui est à l'origine de toute action bonne ou mauvaise. Les juges et les gouverneurs des provinces revendiquent le rôle des yeux, des oreilles et de la langue. Les officiers et les soldats sont assimilables aux mains. Les assistants du prince sont comme les flancs. Les administrateurs des finances et les inspecteurs [...] sont comparables au ventre et à l'intestin. En effet, s'ils accumulaient les richesses à cause de leur immense avidité et les gardaient pour eux-mêmes, ils engendreraient des maladies innombrables et incurables, si bien que la ruine de tout le corps à cause de leur défaut serait imminente. Les agriculteurs correspondent aux pieds, qui adhèrent toujours au sol [...]. »

25. Cf. Anna DI BELLO, *Ordine e Unità nel Medioevo*, op. cit., p. 12.

26. Guido CAPPELLI, « *Corpus est respublica* ». *La struttura della comunità secondo l'umanesimo politico*, in *Principi prima del principe*, Roma, Bulzoni, 2012, p. 117-131 : p. 122.

27. Marsilio da Padova, *Il difensore della Pace*, a cura di M. Conetti, C. Fiocchi, S. Radice, S. Simonetta, Milano, BUR, 2001, vol. 1, d. 1, cap. 15, § 5-6, p. 182-185.
28. Heather WEBB, *The Medieval Heart*, Yale University Press, New Haven and London, 2010, p. 33. Traduction : « Comme la vision des structures du pouvoir faisant référence au corps était de plus en plus orientée autour du cœur, la description spatiale du gouvernement se déplaça à son tour. Le modèle vertical binaire ne fut plus appliqué. Thomas de Cantimpré (1201-1272), un des élèves d'Albert le Grand et également une de ses sources pour le *De animalibus*, met l'accent sur ces aspects dans son *Liber de natura rerum* : "Et nous pouvons remarquer que la nature plaça le cœur au milieu du corps à juste titre, puisque ce qui est noble est placé dans le lieu le plus noble". Le concept de noblesse n'est pas mis en relation ici avec la position la plus élevée dans le corps humain, la tête. Le corps est plutôt imaginé allongé sur le dos sur un plan horizontal, le cœur comme un roi au centre de ce vaste royaume. De ce point de vue, la tête est un appendice du centre, un membre périphérique. »
29. Thomas de Aquino, *De regimine principum*, l. I, cap. I, ed. Leonina, Roma 1979, p. 450-451. Traduction : « Tout régime naturel prend son origine d'un seul : en effet, dans la multitude des membres il y en a un qui préside au mouvement, c'est-à-dire le cœur, tandis que dans les parties de l'âme une seule puissance a le rôle de guide, la raison. En effet, les abeilles ont un seul roi, et dans tout l'univers, Dieu est le seul créateur et gouverneur, ce qui advient selon la raison. En effet, toute la variété des créatures vient d'un seul. De ce fait, si les objets qui sont selon l'art imitent les objets qui sont selon la nature, et si l'œuvre d'art est d'autant meilleure qu'elle suit la ressemblance avec ce qui est dans la nature, il est nécessaire que dans la multitude des hommes soit excellent ce qui est gouverné par un seul. »
30. Cf. Andrea ZORZI, *L'amministrazione della giustizia penale nella Repubblica fiorentina*, op. cit., p. 10 et n. 12.
31. Stefano PORCARI, *Orazioni*, op. cit., *Orazione III*, All'entrata de' nuovi Signori, essendo raffermo nel suo ufficio, p. 30.
32. *Ibid.*, p. 30.
33. *Ibid.*, p. 31.
34. *Ibid.*, p. 31.
35. *Ibid.*, p. 33.
36. *Ibid.*, p. 32.
37. *Ibid.*, p. 41.
38. *Ibid.*, p. 45-46.
39. Pour la dégénérescence des États comme « corps mixtes » et la réflexion de Machiavel sur les moyens d'y remédier, cf. Gianluca BRIGUGLIA, *Il corpo vivente dello Stato*, cit., p. 77-110.
40. Stefano PORCARI, *Orazioni*, op. cit., *Orazione II*, p. 18.
41. Machiavel relate la tentative échouée de renverser le pouvoir pontifical de la part de Stefano Porcari dans *Istorie Fiorentine VI*, 29. Une lettre anonyme, retrouvée dans les archives de Machiavel, dont le récit sur Porcari dépend, semble témoigner d'un intérêt poussé de Machiavel pour cette conjuration et pour la réflexion sur la meilleure forme de gouvernement qui l'avait nourrie. La lettre du *curtisanus* anonyme, in Anna MODIGLIANI, *Congiurare all'antica*, op. cit., 2013, p. 133-136 (Fonte IV, 11).



---

## RÉSUMÉS

Le genre des *Protesti di giustizia*, discours prononcés lors de l'installation de la Seigneurie à Florence, obéit à la fois à des conventions rhétoriques et à des modalités imposées par les *Statuti fiorentini*. Toutefois, au cours du xv<sup>e</sup> siècle, ces discours reflètent également l'évolution parfois dramatique des institutions politiques florentines. Les *Protesti* de Stefano Porcari, en exploitant l'image de l'État comme corps, offrent en même temps une interprétation philosophique et juridique des fondements de toute république bien instituée.

Il genere dei *Protesti di giustizia*, discorsi pronunciati al momento dell'insediamento della Signoria a Firenze, segue al tempo stesso convenzioni retoriche e modalità imposte dagli *Statuti fiorentini*. Tuttavia, nel corso del XV secolo, questi discorsi riflettono anche l'evoluzione talvolta drammatica delle istituzioni politiche fiorentine. I *Protesti* di Stefano Porcari, sfruttando l'immagine dello Stato come corpo, offrono al contempo un'interpretazione filosofica e giuridica dei fondamenti di ogni repubblica correttamente costituita.

## INDEX

**Mots-clés** : Protesti di giustizia, corps civique, métaphore organiciste, utilité et bien communs

**Parole chiave** : Protesti di giustizia, corpo civile, metafora organicista, utilità e bene comune

## AUTEUR

### DONATELLA BISCONTI

Maître de conférences à l'université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand. Elle est membre de l'IHRIM et membre associé du CERLIM. Ses travaux de recherche portent sur l'intertextualité poétique (notamment dans le domaine de la poésie pastorale) et le poème chevaleresque au xv<sup>e</sup> siècle ; le cercle médicéen autour de Laurent de Médicis ; le débat intellectuel et politique dans les milieux humanistes ; la dimension philosophique dans les œuvres latines de Leon Battista Alberti.